# 

* Date : 13-02-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2004009134
* Author : SERVICE PUBLIC FEDERAL JUSTICE

Notariat
Par arrêté royal du 23 juin 2003, entrant en vigueur à la date de la prestation de serment de son successeur, est acceptée, à sa demande, la démission de Mme Glineur, M.-J., de ses fonctions de notaire à la résidence de Liège.
Elle est autorisée à porter le titre honorifique de ses fonctions.
Par arrêté royal du 3 février 2004, entrant en vigueur à la date de la prestation de serment, Mme Pironnet, Ch., licenciée en droit, candidat-notaire, est nommée notaire dans l'arrondissement judiciaire de Liège.
L'étude est fixée à Liège.
Le recours en annulation des actes précités à portée individuelle peut être soumis à la section d'administration du Conseil d'Etat endéans les soixante jours après cette publication. La requête doit être envoyée au Conseil d'Etat (adresse : rue de la Science 33, 1040 Bruxelles), sous pli recommandé à la poste.